

**Arrêté portant modification de la composition de la section disciplinaire du conseil académique  
de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

*Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L.811-5 et R.811-11 à R.811-42,  
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 du 18 octobre 2013  
portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,  
Vu les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Vu l'arrêté du 11 mars 2021 relatif à la composition de la section disciplinaire du conseil académique de l'Université  
Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers,  
Vu la cessation anticipée du mandat (pour perte de qualité pour siéger) de Mme Emilie Fraise à la section disciplinaire du  
conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers (collège 3°),  
Vu l'élection le 25 novembre 2021 par les élus usagers du conseil académique de Mme Emmy Bonneau pour prendre la suite  
de Mme Emilie Fraise à la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à  
l'égard des usagers de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers (collège 3°),*

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1:**

La section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard  
des usagers est composée comme suit :

<b>Collèges représentés au sein de la section disciplinaire</b>	<b>Membres par collège</b>
<u>Collège 1°</u> (professeurs des universités ou personnels assimilés)  <p align="right"><i>2 sièges féminins</i></p>   <p align="right"><i>2 sièges masculins</i></p>	<p>LAURENT Béatrice GONZALEZ SCAVINO Maria-Cécilia</p>   <p>FERNANDEZ Alexandre DEVILLERS Olivier</p>
<u>Collège 2°</u> (maîtres de conférences ou personnels assimilés)  <p align="right"><i>2 sièges féminins</i></p>   <p align="right"><i>2 sièges masculins</i></p>	<p>SION-JENKIS Karin BOUCHIBA-FOCHESATO Isabelle</p>   <p>FERTAT Omar MEYZIE Philippe</p>
<u>Collège 3°</u> (usagers)  <p align="right"><i>4 sièges féminins</i></p>    <p align="right"><i>4 sièges masculins</i></p>	<p>DIRIK Büsra MOUNAIX Carole MENUT-DUPE Lorelei <b>BONNEAU Emmy</b></p>   <p>PHOLIEN Clément WEIDMANN Antoine BARROS Alexandre DAGNEAU Kévin</p>

**ARTICLE 2:**

Conformément à l'arrêté du 11 mars 2021 susvisé, sont respectivement présidente et vice-président.e.s de la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers:

- *présidente de la section:* GONZALEZ SCAVINO Maria-Cécilia ;
- *vice-président n°1 de la section:* FERTAT Omar ;
- *vice-présidente n°2 de la section:* BOUCHIBA-FOCHESATO Isabelle.

**ARTICLE 3:**

Le présent arrêté est soumis à publication, par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université.

**ARTICLE 4:**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 25 novembre 2021.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,  
Le Président,



Lionel LARRÉ.

